

LE QUORUM

JOURNAL DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



VIE SYNDICALE | ENSEIGNEMENT | VIE UNIVERSITAIRE

Dossier : Le syndicalisme, à quoi ça sert ?



Échanger entre collègues



Résoudre des problèmes



Appuyer des luttes sociales



Améliorer nos conditions de travail

Toutes ces réponses



rédactrice en chef

Françoise Miquet

page couverture

concept original : michelsarra-bournet
montage photo : sovi ngau

comité d'information

Charles Hérou, Aude Jimenez, Yasmina El Jamai, Françoise Miquet, Sovi Ngau, Roxane Poisson et Michel Sarra-Bournet

collaboratrices et collaborateurs

Jacqueline Bortuzzo, Thomas Collombat, Marie-Hélène Larouche et Charles Overy

édition des textes

Aude Jimenez et Françoise Miquet

coordination de la production

Aude Jimenez

révision et correction d'épreuves

Louise Letendre et Françoise Miquet

identité visuelle, infographie et gestion de l'impression

Ngo studios inc.

impression

Opale Impressions

distribution

SCCCUM
3060, boul. Édouard-Montpetit
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

TÉL. : 514 343 7766

TÉLÉC. : 514 343 5759

www.scccum.umontreal.ca
courriel: scccum@umontreal.ca



ÉDITOS

- C'est bien de démocratie qu'il s'agit 3
- Le SCCCUM a organisé une conférence-débat 3



VIE UNIVERSITAIRE

- Ne laissons pas le soutien à l'enseignement nous échapper 4

NOUVELLES DU SCCCUM

- Merci et bonne continuation, Charles et Thomas ! 5
- 25 ans de service au SCCCUM : « De l'Antiquité à nos jours » 5



DOSSIER : LE SYNDICALISME, À QUOI ÇA SERT ?

- Les syndicats : à quoi ça sert ? 6
- La lutte des employés de Couche-Tard 8
- Le syndicalisme, une histoire de famille 9
- La présidente du SESUM : militante avant tout 9
- Syndicalisme et féminisme : ensemble pour le progrès social 10
- « L'autre » syndicat des travailleurs de la construction 11
- Lutter contre le déficit démocratique 12
- Portrait d'un militant du FRAPRU 13



LES CHARGÉS DE COURS RAYONNENT

- Djibril Diop, spécialiste du développement du territoire 14
- Bruno Fortin, auteur et psychologue en milieu hospitalier 14



CONVENTION COLLECTIVE

- L'attribution des charges de cours : une vérification pas toujours facile 15



François Cyr (1952-2012)

Bien cher François,

Tu nous as quittés si brusquement... Nous ressentons une immense tristesse et un grand vide. Trouver un sens à cet événement nous échappe, et les émotions et les souvenirs se bousculent dans nos têtes. Cependant, le rappel de certains moments du passé nous permet d'occulter notre sentiment d'impuissance.

Ton engagement au SCCCUM remonte à 1986, à l'occasion de notre lutte pour l'obtention d'une première convention collective. Tu t'es rapidement démarqué par tes interventions, tes écrits, ton sens de l'analyse et ta maîtrise des arguments mobilisateurs. Puis, tes qualités de leader t'ont permis d'être élu à la présidence du Syndicat, que tu as occupée de 1988 à 1991 et de 1995 à 1997. À ce titre, tu as su valoriser le travail de tes collègues et privilégier la diversité des opinions. Durant ces mandats, les conditions de travail des chargés de cours et la reconnaissance de leur contribution à l'Université se sont grandement améliorées. Ton engagement s'est poursuivi à la FNEEQ et dans plusieurs mouvements sociaux et politiques. Tu as toujours dénoncé l'injustice et revendiqué l'équité.

Tu as été un modèle. Tu as marqué l'histoire du SCCCUM. Les chargés de cours de l'Université de Montréal te remercient.

Charles Overy, chargé de cours, Faculté de musique
Au nom du conseil exécutif



C'est bien de démocratie qu'il s'agit

Par FRÉDÉRIC KANTOROWSKI, PRÉSIDENT DU SCCUM (Le 21 mai 2012)

Mouvement de Madrid, Occupy Wall Street, Occupons Montréal, succès de librairie d'*Indignez-vous*, G-20 de Toronto et autres séquelles de la crise de 2008 : notre premier ministre, responsable de la jeunesse de surcroît, devait être bien « déconnecté » pour ne pas avoir anticipé à quel point sa vision de l'éducation soulèverait, disons, « quelques » réserves.

En fait, c'est toute l'élite politique réunie autour du gouvernement libéral qui a cru qu'elle pourrait imposer sans débat la hausse que l'on sait. « La décision est prise », répétait la ministre démissionnaire depuis la mal-nommée « Rencontre des partenaires de l'éducation » de 2010. Vraiment? Le gouvernement aurait considéré les étudiants comme des « partenaires » ?

Car, au-delà du mépris dont Jean Charest

s'est montré capable (refusant même de serrer la main des leaders étudiants), l'obstination du gouvernement libéral s'explique par sa volonté de mettre unilatéralement en œuvre une ligne d'action tracée de longue date qui dépasse de beaucoup la seule question du financement des universités.

Si on n'entend plus l'expression « réingénierie de l'État » que prônait Jean Charest en 2003, l'idéologie qui la sous-tend est demeurée bien vivante. Au-delà d'une entreprise de dégraissage de l'État, elle vise à transformer ses rapports avec la société civile de manière à en réduire le rôle et la légitimité. S'il avait véritablement voulu éviter le borbier actuel, le gouvernement aurait reconnu d'emblée le rôle que jouent la société civile et les mouvements sociaux – en l'occurrence, les associations étudiantes – dans une démocratie. Or,



Photo : Françoise Miquet

C'est contraire à la conception de l'État qu'il défend. Les partisans « lucides » de cette réingénierie ont d'ailleurs maintes fois exprimé leur impatience envers cette

société civile qui, selon eux, entraverait le développement néolibéral du Québec, devenant l'ennemi de l'État, le grain de sable qui enrayer la mécanique bien huilée du marché où chacun doit payer sa « juste part ».

Le « printemps érable » exprime ainsi la colère de tous ceux qui assistent au détournement de nos démocraties, devenues incapables de s'opposer aux intérêts du « 1 % ». Sans société civile, nous sommes livrés à un État autoritaire, et les certitudes de nos gouvernants se transforment en une implacable raison d'État. Réjouissons-nous de voir que de plus en plus de Québécois refusent cette véritable agression contre la démocratie. ■

Le SCCUM a organisé une conférence-débat

Par FRANÇOISE MIQUET

Le 13 juin dernier, à l'invitation du SCCUM, quatre conférenciers sont venus rencontrer nos membres et des collègues d'autres universités pour présenter leur perspective sur la crise qui secoue le Québec. Voici une courte synthèse, non exhaustive, de leurs propos.

Jean-Marc Potte, professeur émérite en science politique à l'UQAM, rappelle que ce sont toujours des minorités militantes qui ont été vecteurs de changement et souligne qu'« illégal » ne signifie pas « illégitime ». Il déplore la droïtisation des médias qui influent sur la perception du mouvement au sein de la population. Il appelle les syndicats à soutenir cette lutte, évoquant le rôle majeur de la CSN lors de la Révolution tranquille. S'il salue la créativité et la persévérance des étudiants, il condamne toutefois les « actes de violence » – tels les bris de vitres ou les bombes fumigènes –, qu'il qualifie de « stupides et nuisibles au mouvement ».

Marcos Angelovivi, professeur de sociologie à McGill, donne une perspective internationale : au Chili, 500 écoles secondaires sont occupées par leurs étudiants depuis des mois ; avec les Indignés, Israël a connu ses plus grosses manifestations depuis 1948 ; au Wisconsin, un formidable mouvement a tenté d'empêcher le vote d'une loi antisyn-

dicale. Selon lui, non seulement le débat doit s'élargir au-delà des droits de scolarité, mais il faut prendre acte de l'ampleur mondiale du mouvement. Il relativise la notion de « violence », rappelant que toute lutte exige un rapport de force. Il constate enfin, au Québec, un rejet des partis traditionnels et l'apparition d'assemblées de quartier hors partis et syndicats, qui dynamisent la société civile et la démocratie.

Alain Deneault, chargé de cours à l'U de M en science politique et à l'UQAM en sociologie, se dit « inquiet dans sa chair » devant l'avènement de la « planète financière » et la dépossession des États de droit de leur pouvoir au profit de consortiums plus puissants que de nombreux États. Le pouvoir se retrouve « privatisé », entre les mains d'oligarchies (actif de la banque Royale = 10 fois le budget du Québec). Des puissances « offshore » dominant un jeu obscur dans lequel le droit devient « un atout entre les mains des puissants ». Le Québec risque de se

transformer en « zone franche ». Ainsi, puisque le pouvoir réel s'exerce en dehors de la Constitution, « hors la loi », la souveraineté du peuple, qui fait l'Histoire, peut-être amené à faire de même.

Christian Nadeau, professeur de philosophie à l'U de M, dit son admiration devant « l'ampleur, la force et le courage du mouvement étudiant ». La crise actuelle, selon lui, offre une « radiographie sociale » et rappelle qu'il y a bien une fracture gauche-droite au Québec. « La gauche devra se repositionner autrement », sans les intermédiaires médiatiques ou syndicaux. Le chercheur croit également que le mouvement syndical, souvent corporatiste, est « fondé sur des structures dépassées ». Il soutient que les étudiants nous ont fait le cadeau d'un « électrochoc » et ont su déjouer les pièges démagogiques de la droite. Selon lui, le mouvement « n'aura pas été un coup d'épée dans l'eau », et nous devons aux étudiants de le relayer. ■



Une vidéo de cette conférence sera accessible très bientôt sur notre site web.

www.sccum.umontreal.ca



Ne le laissons pas nous échapper !

Soutien à l'enseignement

Par JACQUELINE BORTUZZO ET FRANÇOISE MIQUET

Lors de la négociation de 2010, à défaut de réussir à faire figurer la taille des groupes-cours dans la convention collective, le SCCCUM a obtenu de l'Université la création du CUSE, et des CLSE. Or, les chargé(e)s de cours sont encore sous-représentés à ces comités.

Que demandait le SCCCUM en ce qui concerne la taille des groupes-cours ?

Parmi ses revendications, qui reflétaient les souhaits exprimés par les membres, le SCCCUM demandait que la taille des groupes-cours soit retenue dans notre convention collective comme étant un critère qui serait ainsi assujéti à des limites en fonction des réalités pédagogiques des cours.

L'Université ayant catégoriquement refusé toute discussion sur ce point, le compromis atteint a été la mise sur pied du CUSE et des CLSE.

Le Quorum (alors Info-SCCCUM) faisait le point sur la question en avril 2011¹. Que s'est-il passé depuis ?

En 2011-2012, les comités devaient établir chacun leur politique et la rendre publique et accessible à tous. Des CLSE ont été créés petit à petit, mais il manque encore beaucoup de chargés de cours à ces comités. Nous avons maintenant 35 représentants pour une soixantaine de comités. Nous ne prenons donc pas part aux décisions de près de la moitié des CLSE. De plus, **seulement une dizaine de politiques ont été reçues par le CUSE. Il faut qu'un plus grand nombre de chargé(e)s de cours siègent aux comités locaux ! De plus, beaucoup de facultés et de départements suivent des procédures non écrites d'attribution de l'aide pour le soutien à l'enseignement.** L'Université ne semble pas assumer son rôle d'information, et dans certains cas, la taille de certains groupes-cours a été augmentée sans qu'aucune politique ait été adoptée. C'est en contradiction totale avec l'esprit de ce que nous avons obtenu !

Y a-t-il eu une action commune aux CLSE ?

Par un sondage, 45 comités ont demandé à leur direction respective de leur indiquer les procédures en vigueur dans leur département, d'expliquer la démarche que l'enseignant devait suivre pour obtenir de l'aide, et d'indiquer les montants accordés selon le type de cours et le nombre d'étudiants inscrits.

Les représentants de ces CLSE se sont rencontrés pour comparer leurs résultats. **Les disparités (voir tableau) entre départements sont énormes ! Les différences ne touchent pas seulement les budgets accordés, mais aussi les modalités d'attribution des ressources.** Par exemple, le seuil d'attribution varie selon la faculté ou le département. De plus, certains procéduriers nébuleux font en sorte qu'il est difficile de calculer le nombre d'heures d'aide consentie.

Ce n'est pas la pédagogie qui doit s'adapter au budget, mais bien les budgets qui doivent s'adapter en fonction des besoins pédagogiques.

En résumé, que faut-il faire d'ici la prochaine négociation ?

Nous sommes à un stade critique, il nous faut agir rapidement. Nous avons eu la confirmation que, dans certains départements, la pédagogie a été adaptée aux budgets : faute de ressources d'auxiliaire, il y a moins d'évaluations, moins d'ateliers alors même que des étudiants demandent que l'on évalue davantage leurs acquis. Or, ce n'est pas la pédagogie qui doit s'adapter au budget, mais bien les budgets qui doivent s'adapter en fonction des besoins pédagogiques. **Le seul élément qui peut modifier les ressources financières est le processus de plainte. Et pour qu'une plainte soit rece-**

Les CLSE (comités locaux de soutien à l'enseignement)

- Les CLSE doivent être institués dans chaque département.
- Ils doivent compter trois responsables représentant respectivement les chargés de cours, les professeurs et l'administration.
- Leur mandat est d'élaborer une politique encadrant le processus d'attribution de l'auxiliaire.
- Cette politique prévoit un processus de plainte pour les cas où les enseignants seraient insatisfaits de l'attribution qui leur est faite.

Le CUSE (Comité universitaire sur le soutien à l'enseignement)

- Le CUSE a une fonction plus politique. Il regroupe deux chargés de cours, deux professeurs et deux membres de l'administration.
- Il prend acte des plaintes reçues par les CLSE et fait des recommandations à l'Université.
- Le CUSE débat de l'enveloppe budgétaire allouée au soutien à l'enseignement, ainsi que de la répartition des sommes, dans le souci des besoins pédagogiques soulignés par les enseignants.

Si une unité d'embauche ne dépense pas le budget qui lui a été alloué, ce budget sera revu à la baisse l'année suivante.

vable et traitée, il faut, dans un premier temps, que l'on ait une politique claire, honnête et publique. Et donc, que dans tous les CLSE, des chargé(e)s de cours y défendent la qualité de l'enseignement qui nous tient tant à cœur.

1. Consultez les archives du Quorum à www.scccum.umontreal.ca



Comparaison entre divers départements sur le plan du nombre d'heures d'aide (auxiliaire pour la majeure partie) accordé pour un groupe de 80 étudiants

Anthropologie : 70 heures



Linguistique et traduction : 120 heures



Science politique : environ 200 heures



Sociologie : 80 heures



Design industriel : 175 heures





Merci et bonne continuation, Charles et Thomas !

Charles Overy quitte le conseil exécutif

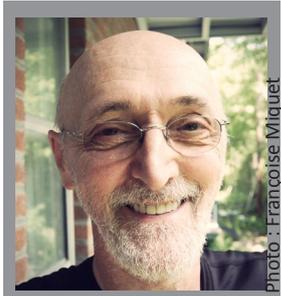


Photo : Françoise Miquet

Mis à part deux courtes pauses bien méritées, notre collègue Charles Overy, chargé de cours en musique, s'est engagé à fond au sein de l'exécutif du SCCCUM pendant plus de 26 ans.

Depuis décembre 1985, il y a occupé plusieurs postes, dont ceux de vice-président à la convention collective, de trésorier, de secrétaire-trésorier et, bien entendu, de président, ce qui l'a fait bien connaître des membres.

De même que sans un sain apport de sang neuf, un organisme se dessèche, un syndicat a également besoin de piliers qui traversent le temps. Des personnes qui, au-delà des PV pas toujours clairs avec le recul, des conventions collectives régulièrement « revues et corrigées », détiennent une connaissance de ce qui s'est vécu sur le terrain, des histoires personnelles, collectives et institutionnelles qui ont fait

le Syndicat. Après un quart de siècle de CE, Charles avait encore la patience de nous laisser parfois réinventer la roue, intervenant au besoin lorsqu'elle lui semblait sortir du chemin.

Malheureusement pour nous, Charles prend sa retraite de l'exécutif, en attendant de se retirer également de son poste de chargé de cours. Nous tenons à lui témoigner aujourd'hui notre profonde reconnaissance pour l'immense qualité du travail qu'il a accompli au cours de toutes ces années, pour sa loyauté et son intégrité sans faille dans l'accomplissement de ses mandats, pour sa ténacité et sa patience, pour son intelligence et son sens du détail dans la gestion des dossiers, particulièrement lors des négociations qu'il a dirigées. Notre syndicat a eu beaucoup de chance de profiter de son dévouement, et nous nous faisons le porte-parole des chargé(e)s de cours pour lui transmettre toute notre appréciation. ■

Thomas Collombat quitte le comité de l'information



Photo : Aurélie Jimelez

Vous avez lu ses articles dans *L'Info-SCCCUM* puis dans *Le Quorum*, puisqu'il faisait partie de notre comité d'information depuis plusieurs années.

Thomas Collombat est en effet actif au sein du SCCCUM depuis 2003, date de son entrée en fonction en tant que chargé de cours à l'U de M.

Le syndicalisme, il est tombé dedans quand il était petit ! Pour Thomas, il y a toujours une cause à défendre ; la preuve, il a fait du syndicalisme son sujet de doctorat et enseigne désormais à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) dans ce domaine. Son expertise et sa vision large, dont il a fait profiter autant la FNEEQ que le SCCCUM, vont nous manquer.

Thomas, merci, pour ton engagement, ta vivacité, ton esprit d'équipe. Ta trentaine faisait de toi un candidat idéal pour la relève, et nous regrettons que tu partes déjà. Mais puisque c'est sûrement pour le mieux, nous te souhaitons la meilleure des chances ! ■

25 ans de service au SCCCUM : « De l'Antiquité à nos jours »

Par NICOLE LANDREVILLE

Voici un quart de siècle que Nicole Landreville, notre secrétaire de direction, est au service des chargé(e)s de cours et de l'équipe du Syndicat ! La parole est à elle.

4 mars 1987 – Froid intense (– 20°C !) sur les lignes de piquetage des chargé(e)s de cours, qui entament la première journée de la première grève d'un corps enseignant à l'Université de Montréal, comme le mentionne *l'Info-négo* paru ce même jour.

Dans le local de grève, ma première journée au SCCCUM (avec deux C : c'était avant la féminisation des termes) s'amorce. J'attends, papillons au ventre, de rencontrer mes patrons et les membres du Syndicat ; les uns me donneront quelques directives et les autres viendront se réchauffer avec un bon café. Cette première semaine au SCCCUM a été cruciale pour déjà tisser des liens avec les militant(e)s de la première

heure. J'étais heureuse d'avoir obtenu ce poste, car j'adhérais aux valeurs syndicales – ayant milité au sein du SEUQAM dans les années 1970 – et c'était la suite logique de mon cheminement ; de plus, il comportait des défis que je voulais relever. Tout était à faire au Secrétariat, de la mise sur pied d'une structure de classement à la liste du « membership ». À l'époque, c'était l'ère préhistorique en bureautique. Les textes étaient tapés sur une Olympia « dernier cri », avec bande déroulante que l'on pouvait corriger avant de photocopier, et il fallait passer chaque feuille deux fois dans la machine : une fois pour mettre la couleur, et une autre fois pour imprimer le texte.



Photo : Françoise Miquet

6 mars 2012 – On peut dire que l'eau a coulé sous les ponts... Heureusement, les outils de travail se sont développés à la vitesse grand V. Je suis heureuse encore aujourd'hui de poursuivre ce

travail qui comporte maintenant un objectif primordial : la « passation des connaissances » avant mon départ à la retraite, dans cinq ans. ■

Le SCCCUM a la chance d'avoir à la tête de son Secrétariat (elle tient à la majuscule) Nicole Landreville, une femme de tête et de cœur, extrêmement organisée, qui a tenu le cap contre les vents et les marées de sept négociations de convention collective et d'une kyrielle d'équipes syndicales.

Les syndicats : à quoi ça sert ?

Par THOMAS COLLOMBAT

Déjà, en 1968, Yvon Deschamps posait ironiquement la question : « Les unions, qu'ossa donne ? »¹. Quarante ans plus tard, le syndicalisme est encore l'objet de nombreux questionnements.

Si la contribution des syndicats à l'amélioration des conditions de travail est généralement reconnue, on s'interroge sur sa pertinence, à une époque où les principales batailles auraient déjà été menées et où les syndicats se contenteraient dorénavant de protéger quelques « privilégiés » plutôt que de défendre l'ensemble des travailleurs. Ce dossier vise à faire le point sur le rôle du syndicalisme dans le Québec contemporain, non seulement dans les milieux de travail, mais aussi, de façon plus large, dans la société. Jetons un premier coup d'œil à ses contributions les plus importantes.

minimum de garanties quant à son avenir, ne pas devoir tout remettre en cause chaque année – et, dans notre cas, à chaque session... – et pouvoir ainsi planifier non seulement son travail, mais sa vie.

Toutefois, c'est bien le besoin de dignité au travail qui reste la motivation la plus forte dès lors que des travailleurs décident de se syndiquer. À l'époque, René Lévesque faisait notamment référence au fait de pouvoir négocier sa convention collective et travailler au quotidien dans sa propre langue, le français. Pensez qu'il n'y a pas si longtemps, avant l'adoption de la *Loi 101*, les travailleurs des raffineries de l'Est de Montréal devaient négocier leur convention collective en anglais, alors que plus de 90 % d'entre eux étaient francophones !

Aujourd'hui, ce besoin de dignité au travail peut prendre bien des formes, mais il se traduit par une volonté des travailleurs d'imposer à l'employeur un minimum de règles du jeu, de transparence dans les procédures, d'équité et, surtout, de reconnais-

C'est bien le besoin de dignité au travail qui reste la motivation la plus forte. [...] Il n'y a pas si longtemps, avant l'adoption de la *Loi 101*, les travailleurs des raffineries de l'Est de Montréal devaient négocier une convention collective en anglais, alors que plus de 90 % d'entre eux étaient francophones.

sance pour leur contribution, car sans eux, aucune entreprise ni aucun établissement public ne pourrait fonctionner. Le syndicalisme, c'est, à bien des égards, introduire une dose de démocratie dans des milieux de travail qui, sans cela, resteraient dominés par les règles de l'arbitraire.

Le syndicalisme en société : lutter pour tous les travailleurs

Bien que la négociation et l'application des conventions collectives constituent le cœur de ses activités en Amérique du Nord, le syndicalisme représente davantage que cela. De tous temps, les syndicats ont été des acteurs sociopolitiques de premier plan, luttant pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de l'ensemble de la population, et pas seulement de leurs membres. ▶



1989. Manifestation à Montréal sous le thème : « Tout le Québec en marche pour vivre en français ». Source : CSN

Au travail : au-delà du salaire, la dignité

Alors qu'il était encore ministre des Richesses naturelles du gouvernement libéral de Jean Lesage, René Lévesque, lors d'une conférence, a identifié les trois principaux enjeux du syndicalisme : le salaire, la sécurité et la dignité².

En tant que chargés de cours, nous sommes très conscients de cette « différence syndicale ». Si nos collègues de McGill ont décidé de rejoindre les rangs de la FNEEQ l'an dernier, c'est entre autres parce qu'ils étaient encore les chargés de cours les moins bien payés du Québec.

Mais, au-delà du salaire, René Lévesque parlait aussi de sécurité : sécurité du travail, bien sûr, notamment dans les industries comportant des activités dangereuses, mais aussi sécurité d'emploi, c'est-à-dire obtenir un



LE SYNDICALISME ENSEIGNANT EN QUELQUES DATES

1919 : fondation de l'Alliance des professeurs de Montréal qui, contrairement à son homonyme d'aujourd'hui, était à l'époque un « syndicat de boutique ».

1936 : fondation du syndicat des institutrices de Charlevoix. Le syndicalisme enseignant québécois a la particularité d'être né en région et à l'initiative de travailleuses.

1945 : fondation de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC), ancêtre de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

1969 : fondation de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), dans la foulée de la création des cégeps. La FNEEQ-CSN deviendra l'organisation la plus représentative de l'enseignement supérieur.

1978 : fondation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ), premier syndicat à défendre les enseignants à statut précaire dans les universités.

1979 : accréditation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCUM).



Source : SITT

► Ainsi, la journée de travail de huit heures pour tous a été l'une des premières revendications syndicales. C'est d'ailleurs autour de cette revendication que s'est organisée la toute première manifestation du 1^{er} mai, en 1886.

Au Québec, la Révolution tranquille, qui a entre autres donné lieu à l'établissement des réseaux publics d'enseignement et de santé, n'aurait jamais eu une telle force si elle n'avait pas été massivement soutenue par le mouvement syndical, qui a notamment déclenché de nombreuses grèves contre le gouvernement Duplessis dans les années 1940 et 1950.

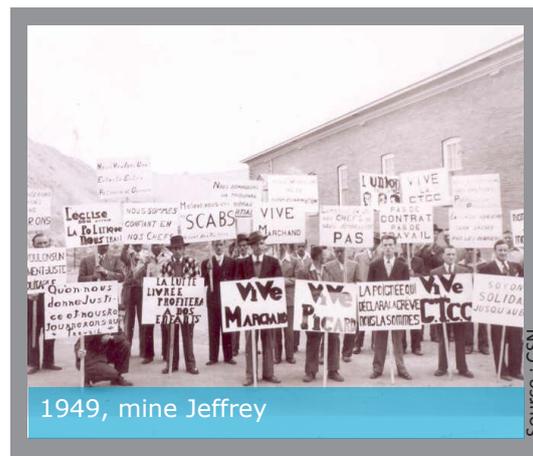
Il en va de même pour la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, adoptée en 1979, qui n'aurait jamais vu le jour sans des luttes syndicales acharnées. On pense, par exemple, à la grande grève de l'amiante, en 1949, au cours de laquelle des syndicats catholiques ont revendiqué de meilleures mesures de prévention et de compensation de l'amiantose, ou au combat de Michel Chartrand pour les

Au Québec, la Révolution tranquille [...] n'aurait jamais eu une telle force si elle n'avait pas été massivement soutenue par le mouvement syndical, qui a notamment déclenché de nombreuses grèves contre le gouvernement Duplessis dans les années 1940 et 1950.

accidentés et les malades du travail alors qu'il était président du Conseil central de Montréal de la CSN. Aujourd'hui, la CSST couvre l'ensemble des travailleurs, syndiqués ou non, et les syndicats qui siègent à son conseil d'administration représentent tous les salariés, et pas seulement leurs membres.

De plus, les grandes avancées sociales que représentent la *Loi sur l'équité salariale*, le Régime québécois d'assurance parentale et le réseau des CPE sont le fruit de l'action concertée du mouvement syndical et du mouvement féministe, et bénéficient à l'ensemble de la société québécoise.

Tout cela résulte bel et bien de l'engagement politique du mouvement syndical, de ses actions à l'extérieur des milieux de travail et de sa défense d'un projet de société global, et pas seulement de son action comme négociateur de conventions collectives. Là où certains commentateurs



1949, mine Jeffrey

Source : CSN

de droite voudraient que le syndicalisme ne touche pas à la politique, nous affirmons au contraire que les syndicats ont tout à y faire, car c'est en s'en mêlant qu'ils parviennent à faire avancer la cause des travailleurs dans leur ensemble et, pas à pas, à changer la société.



1. Pour voir le sketch d'Yvon Deschamps : <http://www.youtube.com/watch?v=RICAWAucAOE>.

2. Pour visionner la conférence de René Lévesque : <http://www.youtube.com/watch?v=zxxqfB-LWqw>.



QUELQUES IDÉES REÇUES...

« Se syndiquer signifie nécessairement aller en grève. »

On estime qu'au Québec, environ 2 % des négociations de conventions collectives mènent à un conflit de travail.

« Le syndicalisme, c'est pour les gars de la construction. »

Les femmes composent aujourd'hui plus de la moitié des effectifs syndicaux au Canada. Les employé(e)s de la fonction publique représentent un syndiqué sur deux.

« Les syndicats ne pensent qu'à leurs membres. »

Lorsqu'elles siègent à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ou à l'Office québécois de la langue française, les centrales syndicales ont le mandat de représenter l'ensemble des travailleurs.

« La règle de l'ancienneté protège les incompetents. »

L'application de l'ancienneté était à l'origine une proposition des représentants de la partie patronale, qui souhaitaient conserver leurs meilleurs employés. Aucune convention collective n'applique le principe de l'ancienneté « pure » ; toutes prennent également en compte les qualifications.

Le roi du dépanneur veut briser le syndicat

La lutte des employés de Couche-Tard

Par FRANÇOISE MIQUET

Le bras-de-fer CSN-Couche-Tard dure depuis janvier 2011. Alain Bouchard, le PDG de l'entreprise, déploie tous les moyens pour empêcher la syndicalisation des employés.

Novembre 2010, dépanneur Couche-Tard à l'angle des rues Jean-Talon et Iberville. – Les employés de ce magasin situé dans une zone à risque réclament en vain un système de sécurité. « Le lendemain du soir où je me suis fait pointer une arme à feu sur la tempe, j'ai dû reprendre le travail, sans aucun soutien », raconte Luis Donis. Quand on lui montre la porte pour une question d'horaires, le vase déborde. « J'ai contacté la CSN. » L'accréditation syndi-

Luis Donis, aujourd'hui président du syndicat. Dans ces deux cas, Couche-Tard invoque la non-rentabilité. Or, l'entreprise a ouvert un dépanneur Provi-Soir, une bannière qui lui appartient, tout près de Beaubien-Saint-Denis...

La CSN voit plutôt dans ces fermetures des gestes antisyndicaux et dépose une plainte auprès de la Commission des relations du travail pour entrave au droit syndical et intimidation. Sylvie Joly ne décolère pas.



Luis Donis, président du syndicat des employés de Couche-Tard

Mais la riposte s'organise. Le 6 avril dernier, lors d'une activité qui regroupait anciens employés et clients solidaires pour marquer la fermeture du dépanneur Beaubien-Saint-Denis, la CSN a annoncé sous les applaudissements l'accréditation du dépanneur de Saint-Liboire,



Sara Som, employée de Couche-Tard licenciée et étudiante à l'U de M, nous suggère de simplement dire aux employés « On connaît vos conditions de travail et on vous appuie! »

un des joyaux de l'entreprise. « On se bat pour des conditions de travail décentes et pour le respect. C'est grâce à nous, les employés, que Couche-Tard connaît un tel développement. La syndicalisation, on y croit et on va continuer à se battre », affirme Luis Donis. ■

Pour appuyer la lutte des employés de Couche-Tard, voir la colonne de gauche de notre site Web, à www.scccum.umontreal.ca.



QUE DEMANDENT LES EMPLOYÉS DE COUCHE-TARD ?

Conditions de travail actuelles

- Horaires attribués de façon arbitraire, « à la tête du client »
- Aucun dispositif d'alarme en cas de vol à main armée
- Obligation de travailler après un vol à main armée
- Aucun congé de maladie
- Le salaire minimum : 9,90 \$ de l'heure, avec de très faibles augmentations.

Revendications syndicales

- Grille horaire tenant compte de l'ancienneté
- Installation d'un « bouton de panique » en cas de vol à main armée
- Suivi psychologique après un vol à main armée
- Quatre journées de congé de maladie par an
- 12,50 \$ de l'heure après deux ans de service.

cale est accordée en janvier. La riposte d'Alain Bouchard le PDG, qui est aussi un des principaux actionnaires, ne se fait pas attendre : il diffuse à l'interne une vidéo dans laquelle il prévient le personnel que la syndicalisation risque d'entraîner la fermeture de magasins et fait installer des caméras qui permettent de surveiller les faits et gestes des employés.

Intimider pour empêcher la syndicalisation

Trois autres dépanneurs se syndiquent à leur tour. Cependant, le 6 avril 2011, l'un d'entre eux, le Beaubien-Saint-Denis, est fermé sans préavis. « Les demandes des employés ont cessé instantanément : la peur a produit l'effet escompté », dit Sylvie Joly, conseillère à la syndicalisation à la CSN. Puis, c'est le tour du pionnier du mouvement, Jean-Talon-Iberville, qui est fermé en juin 2011. « On avait deux minutes pour ramasser nos affaires ; des gardiens de sécurité nous harcelaient pour qu'on aille plus vite », se souvient

« Toutes les manœuvres possibles pour empêcher une syndicalisation, Couche-Tard les a exécutées : propager de fausses informations, intimider et menacer les employés, leur faire signer un engagement à ne pas se syndiquer, faire traîner les démarches pour dépasser le délai d'un an... »

Du côté de Couche-Tard : silence et croissance à l'international

Pendant ce temps, Couche-Tard, qui garde un silence médiatique obstiné, multiplie les acquisitions au Canada et à l'international. L'entreprise vient d'ailleurs d'annoncer l'achat de Statoil Fuel & Retail ASA, un important réseau scandinave de détaillants de vente de carburant. « Couche-Tard réinvestit tous ses profits pour poursuivre son expansion et satisfaire ses actionnaires, plutôt que de faire profiter sa main-d'œuvre d'une petite partie des retombées de son succès », dit Abdel Hamdi, conseiller en mobilisation à la CSN.

COUCHE-TARD, C'EST...

- Le numéro un des chaînes de dépanneurs en Amérique du Nord, en mode acquisition ;
- Un chiffre d'affaires de 15,8 milliards de dollars et un bénéfice net de 370,1 millions ;
- 53 000 employés ;
- 25 millions de clients par semaine ;
- Principales sources de revenu: carburant (association avec Shell), produits du tabac, bière et vin ; les services alimentaires figurent au sixième rang.

Le syndicalisme, une histoire de famille

par AUDE JIMENEZ

Originaire du berceau du syndicalisme américain – la Pennsylvanie –, le vice-président de l'unité des chargés de cours de l'AGSEM (Association of Graduate Students Employed at McGill) de l'Université McGill perpétue au Québec une longue tradition syndicaliste... familiale !

Dans les années 1960, ma grand-mère présidait le syndicat des enseignants de l'école secondaire de mon village natal, explique Richard Hink. Disons que j'ai grandi dans un environnement favorable à l'engagement syndical ! » Lors de son arrivée à l'Université McGill, en 2004, il est frappé par les mauvaises conditions de travail des chargés de cours. « McGill a le plus ancien syndicat d'auxiliaires d'enseignement du Québec. Et rien pour les chargés de cours ! » Dans le but d'intégrer ceux-ci au syndicat des auxiliaires, Richard Hink se joint en 2007 au comité d'appui aux négociations de l'AGSEM, qu'il préside en 2008.

Richard Hink explique que chez lui, l'engagement politique est venu plus tard. « En fait, je n'ai pas fait le lien tout de suite. Mais la dimension politique est majeure.

La dimension politique est majeure. Grâce aux syndicats, on peut faire entrer la démocratie dans le milieu du travail. La démocratie, ce n'est pas seulement aller voter !

Grâce aux syndicats, on peut faire entrer la démocratie dans le milieu du travail. La démocratie, ce n'est pas seulement aller voter ! » ajoute-t-il. Selon lui, la relève a de belles années devant elle. « Étant donné la précarisation du milieu du travail, je ne crois pas à la dépolitisation des jeunes. Au contraire : ils sont très engagés. »

Finalement, quand il compare les États-Unis, son pays natal, et le Québec, Richard Hink est impressionné par les mou-



Richard Hink,
vice-président de l'AGSEM

Étant donné la précarisation du milieu du travail, je ne crois pas à la dépolitisation des jeunes. Au contraire : ils sont très engagés.

vements collectifs auxquels on assiste ici. « Justement, regardons le mouvement étudiant actuel... Jamais ce genre de manifestation n'aurait lieu chez moi ! D'ailleurs, de grandes confédérations nationales, comme celles que l'on trouve ici, ça n'existe pas. » So, so, so...

La présidente du SESUM : militante avant tout

par AUDE JIMENEZ

Depuis quelques mois, le Syndicat des étudiant(e)s salarié(e)s de l'U de M (SESUM) est présidé par Jessica Leblanc, étudiante à la maîtrise en didactique à l'Université de Montréal. Portrait d'une militante convaincue.

« C'est au moment de la grève étudiante de 2005 que j'ai commencé à m'engager dans les mouvements étudiants, explique Jessica Leblanc. Mon entrée dans le milieu syndical s'est faite un peu par hasard, mais de façon naturelle », ajoute-t-elle. Après avoir occupé le poste de secrétaire-trésorière du SESUM, Jessica Leblanc a été élue présidente en avril dernier. « J'aime monter des projets, et la mise sur pied d'un syndicat en est tout un ! Depuis que j'occupe ce poste, j'apprends énormément, notamment sur les relations du travail. »

Depuis l'automne dernier, Jessica Leblanc a d'ailleurs suivi différentes formations offertes par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). « On n'a pas le choix, si on veut maîtriser le

vocabulaire des autres représentants syndicaux et pouvoir négocier correctement avec l'employeur », souligne-t-elle. Elle ajoute que sa formation en droit international à l'UQAM représente un atout pour s'adapter à ce milieu parfois très procédurier. « Disons que j'ai développé une certaine patience ! » conclut la présidente.

Pour ce qui est des défis actuels du SESUM, Jessica Leblanc reste optimiste : « Nous avons beaucoup de travail à faire sur le sentiment d'appartenance de nos membres et sur notre visibilité. Mais, depuis notre accréditation, en 2007, les choses avancent ». En ce qui a trait au syndicalisme en général, elle estime que le rôle politique des syndicats devrait être davantage mis de l'avant : « Les représentants syndicaux devraient parler davantage des grands enjeux de société



Jessica Leblanc,
présidente du SESUM

Les représentants syndicaux devraient parler davantage des grands enjeux de société.

et moins de leurs conventions collectives. L'AFPC l'a fait, par exemple, en lançant une campagne sur l'importance des régimes de retraite pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Canada. »

Le SESUM est actuellement en négociation quant au nombre d'heures de travail accordé à ses membres, aux salaires et à l'intégration des assistants techniques.

Syndicalisme et féminisme : ensemble pour le progrès social

par MICHEL SARRA-BOURNET

Depuis 1970 et le *Rapport Bird*, le mouvement des femmes et le mouvement syndical marchent ensemble pour le progrès social. Entrevue avec Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Les femmes québécoises occupent de plus en plus d'emplois non traditionnels et de postes de direction. Elles gagnent mieux leur vie et sont plus présentes que les hommes dans les facultés universitaires. Est-ce qu'on a atteint l'idéal humaniste de l'égalité entre les sexes ?

A. C. : D'importants progrès ont été réalisés, mais on ne peut pas encore crier victoire. Les femmes choisissent un nombre limité de professions, ce qui, malgré l'adoption d'une loi sur l'équité salariale, les confine encore trop souvent dans des emplois sous-valorisés et sous-rémunérés. Il y a même un recul en ce moment sur le plan de la diversification des choix de métiers pour les femmes. Elles sont peu nombreuses en sciences pures, en sciences informatiques ou en ingénierie, par exemple, et très nombreuses en service social, en psychologie et en médecine familiale.

Les syndicats jouent un rôle de premier plan dans la poursuite du projet féministe. [...] Les comités de condition féminine des centrales syndicales et des syndicats indépendants sont presque tous membres de la Fédération des femmes du Québec, car ils sont parties prenantes du mouvement autonome des femmes.

Beaucoup de femmes font des études supérieures. C'est là un excellent moyen pour elles d'avoir accès à plus de possibilités et à des emplois qualifiants. Mais par la suite, elles gagnent toujours moins que leurs collègues masculins. Parfois en raison d'écart salariaux, mais aussi parce qu'un plus grand nombre d'entre elles travaillent moins d'heures pour mieux concilier travail, famille et études. Bien que beaucoup de femmes aient pu améliorer leur situation de

façon importante, les conditions générales de travail – déréglementation, précarité et charge de travail – semblent se dégrader pour tout le monde. Beaucoup d'employeurs ne favorisent pas assez une réelle conciliation travail-famille, ce qui peut entraîner un surplus de tâches et un certain épuisement.

Les causes sociales embrassées par les syndicats, la pauvreté, la démocratie et les droits de scolarité ont souvent une résonance particulière pour les femmes. À votre avis, les syndicats ont-ils aidé et aident-ils toujours les femmes à progresser ? Quel type de collaboration les organisations féministes ont-elles développé avec eux ?

A. C. : Que ce soit dans la lutte pour obtenir l'équité salariale, des congés parentaux, des services de garde universels et accessibles, le respect du droit des femmes à l'avortement ou la réglementation pour



Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ)

punir le harcèlement sexuel au travail, les syndicats jouent un rôle de premier plan dans la poursuite du projet féministe. Il y a plusieurs lieux importants de collaboration. Les comités de condition féminine des centrales syndicales et des syndicats indépendants sont presque tous membres de la Fédération des femmes du Québec, car ils sont parties prenantes du mouvement autonome des femmes. On les voit également participer à la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, à certaines campagnes des Journées d'action contre la violence faite aux femmes et aux États généraux de l'analyse et de l'action ▶

Syndicalistes et féministes

Laure Gaudreau : Fondatrice, en 1936, de l'Association catholique des institutrices rurales du district d'inspection primaire de La Malbaie, l'ancêtre de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), elle a lutté pour l'égalité salariale entre institutrices et instituteurs.

Madeleine Monet-Chartrand : Militante des mouvements catholique, nationaliste et anticonscriptionniste dans les années 1930 et 1940, elle s'engage ensuite dans le secours aux femmes de grévistes, puis dans les mouvements socialiste, pacifiste et féministe. En 1966, elle est au nombre des fondatrices de la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

Madeleine Parent : Organisatrice syndicale, elle a obtenu l'adhésion de travailleuses du textile à une « union internationale » dès 1942, puis s'est engagée dans plusieurs conflits de travail à la fin des années 1940, ce qui lui valut d'être arrêtée cinq fois pour « conspiration séditionnelle ». À la fin des années 1970, elle se dévoue pour les causes des femmes autochtones et des immigrantes au sein de la FFQ.

Claudette Carbonneau : Militante au Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, elle a gravi les échelons jusqu'au poste de présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qu'elle a occupé de 2002 à 2011. Sous sa présidence, des dossiers comme l'équité salariale dans les secteurs publics et privé, les services de garde ou encore la pauvreté ont occupé une place importante.

► féministes. Par ailleurs, certains syndicats militent pour la protection des travailleuses domestiques ou contre les agences de placement. À bien des égards, la lutte collective pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes passe par l'action syndicale. La syndicalisation est un levier important pour les femmes : celles qui travaillent dans des milieux syndiqués bénéficient très souvent de meilleures conditions que leurs consœurs qui n'ont pas de syndicat.

Les femmes ont-elles également intérêt à s'engager en politique ?

A. C. : Les femmes sont encore minoritaires en politique. À l'Assemblée nationale, on ne compte qu'environ 28 % de députées. À l'échelle municipale, c'est encore pire. Toutefois, de nos jours, les femmes se sentent moins seules lorsqu'elles se lancent en politique. Et lorsqu'elles sont élues, elles peuvent, si elles le décident, jouer un rôle important et contribuer à faire avancer le droit des femmes à l'égalité.

Nous sommes arrivées à un certain niveau sur le plan de la représentation des femmes en politique. Cependant, on peut aller plus loin. Pour y arriver, nous sommes d'avis qu'une réforme des institutions démocratiques est nécessaire, notamment pour y introduire un mode de scrutin proportionnel mixte qui devrait inclure des moyens concrets pour augmenter le nombre de femmes élues et pour amener les partis politiques à faire un effort plus important pour atteindre la parité. ■

La CSN-Construction tente de faire changer les pratiques au Québec « L'autre » syndicat des travailleurs de la construction

par FRANÇOISE MIQUET

Le syndicalisme dans le secteur de la construction n'a pas bonne presse ces temps-ci. C'est là un euphémisme ! La CSN-Construction se démarque dans ce milieu complexe. Rencontre avec Aldo Paolinelli, son président.

Aldo Paolinelli ne correspond pas au cliché de l'homme intimidant aux gros bras. Pourtant, ce Québécois d'adoption, qui a commencé sa vie d'adulte à 16 ans en prison pour cause de militantisme sous la dictature argentine, travaille dans la construction depuis 1990. Entré depuis à la CSN-Construction, dont les valeurs de justice sociale rejoignent les siennes, il en est devenu le président en novembre 2009.

La CSN-Construction dérange, car elle dénonce les malversations liées au placement des travailleurs.

« La CSN-Construction dérange, car elle dénonce les collusions mafieuses et les malversations liées au placement des travailleurs. Dès mes premiers chantiers, j'ai tout de suite compris le système quand on m'a dit : "Si tu veux être embauché, va voir le syndicat". Ça m'a choqué », dit Aldo Paolinelli. Mais comment fonctionne ce système ?

Une solidarité syndicale nécessaire

« Dans l'industrie de la construction, étant donné le caractère éphémère des contrats de travail, il n'y a pas de solidarité syndicale entre les travailleurs d'un même chantier », souligne Aldo Paolinelli. Chaque ouvrier adhère individuellement à un des cinq syndi-

cats, dont les deux plus gros sont la Fédération des travailleurs de la construction (FTQ) et le CPMQC (International).

Le fondement même du syndicalisme consiste à défendre les droits des travailleurs. Or, d'après Aldo Paolinelli, la CSN-Construction, qui représente 11 % des travailleurs de ce secteur, est la seule à remettre en question l'exploitation des ouvriers. Elle travaille aussi à encourager la présence – encore modeste – des femmes, et exerce des pressions auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour que les conventions collectives soient respectées, alors que souvent, elles ne le sont pas.

La CSN-Construction veut toutefois faire plus. « Il faut accroître la solidarité entre syndicats. Les deux dernières conventions collectives ont été négociées collectivement, en alliance syndicale, ce qui est déjà un début », explique Aldo Paolinelli, qui ajoute toutefois qu'il reste du chemin à faire : « Il faudra négocier des clauses d'ancienneté et de sécurité d'emploi, des conditions de travail décentes, des quarts de travail limités à huit heures par jour. Nous réclamons une analyse du secteur. » En effet, l'industrie de la construction exigerait une prise en compte particulière des conditions de travail de ses membres : « C'est dans la construction qu'il y a le plus d'accidents de travail et de



Aldo Paolinelli, à la manifestation du 22 mars dernier contre la hausse des droits de scolarité.

Le syndicalisme doit faire son autocritique. Les choix de société doivent redevenir une priorité.

décès, alors qu'on y brasse des milliards ! » ajoute Aldo Paolinelli. La question des jeux politiques refait alors surface : « ... et puis, les collusions entre les syndicats et certaines instances gouvernementales et avec des sociétés de génie-conseil représentent une énorme partie du problème », s'indigne le syndicaliste.

S'ouvrir aux débats de société

Interrogé sur le syndicalisme en général, le président de la CSN-Construction fait preuve d'un saine esprit critique : « Certains syndicats sont devenus des institutions supplémentaires dans le système... Le syndicalisme doit faire son autocritique. Les choix de société doivent redevenir une priorité », affirme celui qui projette de rédiger un manifeste syndical « pour que l'on change de paradigme ». Aldo Paolinelli déploie une énergie considérable qui ne semble pas près de se tarir. Il en aura grand besoin pour le vaste « chantier » qui attend la CSN-Construction ! ■

Entrevue avec Jean Trudelle

Lutter contre le déficit démocratique

Propos recueillis par FRANÇOISE MIQUET

Jean Trudelle, professeur de cégep et président sortant de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), nous parle de la situation du syndicalisme au Québec.

Le syndicalisme est-il en perte de vitesse ?

La légère baisse que l'on constate au Québec n'est pas comparable à ce qui se passe aux États-Unis, mais oui, elle est préoccupante.

Les syndicats subissent des attaques virulentes de la part des entreprises et des gouvernements. Ils sont victimes d'un déficit démocratique dont l'un des facteurs principaux réside dans les régimes électoraux en Amérique du Nord. **On se retrouve avec quelques partis dominants qui n'ont pas de projet de société et qui confondent « gouverner » et « gérer ».**

Le rouleau compresseur néolibéral qui évacue la notion de « société » au profit de celle d'« économies » a bien sûr heurté le mouvement syndical, et la culture individualiste ambiante est peu propice à la solidarité.

La situation des syndicats dans la société a-t-elle changé ?

Dans les années 1990, on pratiquait encore un syndicalisme de concertation. Les syndicats étaient vus comme des partenaires, ce qui était déjà fort différent du syndicalisme de combat des années 1970. Mais ce n'était pas suffisant pour le néolibéralisme : maintenant, les syndicats sont devenus des obstacles à abattre. On assiste à des attaques en règle. Des comportements sauvages comme celui de Quebecor auraient été impensables il n'y a pas si longtemps. **Le néolibéralisme a envahi l'économie et le monde du travail, les think tanks de droite imposent une vision désincarnée du travail et les gouvernements de droite font des lois qui déposent les syndicats de leur force de frappe.** Par exemple, la Loi 30 sur les services essentiels a désorganisé les syndicats du réseau des soins de santé. Dans ce contexte, les « gains » à tirer des luttes syndicales consistent à éviter les reculs que les employeurs tentent d'imposer.

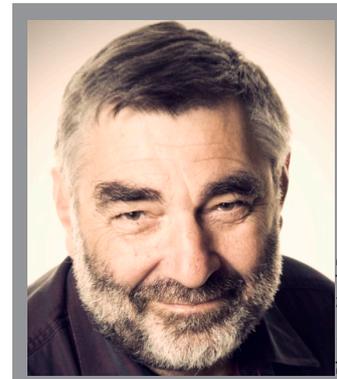
Quel est le rôle des médias ?

Malheureusement, une bonne partie des médias alimentent une image négative des syndi-

cats en moussant certains problèmes tout en limitant à la section « Affaires » des luttes importantes qui ont une réelle portée sociale. On évite les débats de société sur le rôle du syndicalisme, alors que les syndicats demeurent un levier de changement social essentiel, comme le prouvent la lutte des syndiqués des commerces ou encore le mouvement étudiant, qui s'apparente à un mouvement syndical.

Y a-t-il un problème de mobilisation syndicale ?

La relève est bien présente et il y a de jeunes leaders dans nos rangs. Mais nous avons parfois du mal à faire « percoler » les messages dans un contexte de surinformation



Jean Trudelle,
président de la FNEEQ

et de charges de travail de plus en plus lourdes pour nos membres. Beaucoup adhèrent aux luttes sur le plan moral, tout en ayant peu de temps à consacrer aux activités syndicales. Par ailleurs, la

légitimité des prises de position syndicales exige une dialectique entre leadership et représentation : il faut proposer des choses, mais aussi refléter ce qu'exprime la base des membres au moyen de processus qui doivent être totalement démocratiques et qui prennent donc du temps. **Le mouvement étudiant de cet hiver, que nous avons appuyé, nous donne un exemple de mobilisation très inspirant.**



Marie Blais,
vice-présidente de la FNEEQ

Les syndicats au secours de l'université

Marie Blais, chargée de cours et vice-présidente sortante de la FNEEQ, lance un cri d'alarme.

« Nous constatons une dangereuse évolution, dans la foulée des remaniements préconisés par les "Lucides". Dans les années 1990, on discutait avec les recteurs dans un esprit de collaboration. **Maintenant, la "nouvelle gouvernance" qu'on veut nous imposer consiste à considérer l'université comme une entreprise qui doit être rentable et qui doit affronter la concurrence mondiale,** fournir une assurance qualité, répondre à des normes ISO... On se dirige vers les subventions liées à la performance. Les cégeps, ces joyaux de l'enseignement québécois, sont menacés. C'est la mission même de l'éducation qui est remise en question. Les syndicats doivent sonner l'alarme. On ne peut accepter que le profit devienne le paradigme d'une société, et encore moins la mission de l'éducation !

« Les syndicats, dont la FNEEQ, ont beaucoup amélioré le sort des enseignants. Par exemple, en dix ans, les salaires des chargés de cours ont doublé. Mais notre rôle va au-delà de cela. Le syndicalisme corporatiste n'a pas d'avenir ; nous devons établir des solidarités trans-sectorielles. »

Le syndicalisme pour une vision sociale

« Chez les membres, on ne perçoit aucun cynisme politique. Ils ont le désir d'agir, mais se demandent quelle forme doit prendre leur action. La FNEEQ a effectué récemment une tournée de ses syndicats membres pour sonder le terrain, et il y a eu beaucoup de réactions intéressantes. **Nous devons nous emparer des grands débats de société et nous les approprier, car le syndicalisme ne se limite pas à la négociation de conventions collectives. Les syndicats doivent continuer à jouer un rôle politique et social.** »

Un enjeu crucial, le logement social

Portrait d'un militant du FRAPRU

Par YASMINA EL JAMAI

Quel est le dénominateur commun entre la défense des droits des travailleurs au moyen de luttes syndicales et celle des locataires québécois par l'intermédiaire d'un mouvement national ?

François Saillant ne cache pas son appui au syndicalisme : « J'ai toujours été proche du syndicalisme, déclare-t-il, même si je n'ai jamais été membre d'un syndicat. Les syndicats sont encore importants de nos jours, car ils font en sorte que nos conditions de travail ne se détériorent pas davantage et nous permettent de conserver nos acquis sociaux. Sans eux, les reculs seraient encore plus marqués dans tout le secteur public. »

Militant dans l'âme, François Saillant défend le droit aux logements sociaux et s'oppose fermement à la pauvreté depuis 33 ans. Il s'est activé sur tous les fronts pour promouvoir ce droit à travers le Québec, notamment à titre de militant politique au Parti québécois d'abord, puis à Québec Solidaire, dont il a été l'un des fondateurs. En 1998 et en 2006, il a également agi à titre de délégué des groupes sociaux québécois devant le Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. Il a obtenu en 2002 le prix Droits et libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, qui couronnait sa lutte sans relâche.

Utiliser la plume pour se défendre

En avril dernier, François Saillant a publié *Le radical de velours*, un ouvrage de 185 pages qui recense les luttes menées au Québec auxquelles il a participé de près ou de loin. « Il ne s'agit pas d'une autobiographie, précise François Saillant. J'ai d'abord abordé les luttes liées au logement, puis les luttes sociales contre



Le radical de velours
Parcours militant
François Saillant

la pauvreté, celles en faveur de l'aide sociale, et celles qui s'opposaient à la tarification et à la privatisation des services publics », ajoute-t-il.

« Au Québec, nous n'avons pas toujours le sens de l'histoire. Je crois qu'il est important de se rappeler ces luttes, d'autant plus qu'il est difficile de préparer l'avenir si on ne connaît pas le passé. »

Dans *Le radical de velours*, l'auteur fait le récit des principaux combats sociaux qui ont marqué les 30 dernières années au Québec, histoire d'éviter qu'ils ne tombent dans l'oubli. « Mon livre est un ouvrage simple qui se lit comme un roman, afin de ne pas toucher seulement des intellectuels ou des militants, précise-t-il. J'aimerais que les étudiants en prennent connaissance aussi. Au Québec, nous n'avons pas toujours le sens de l'histoire. Je crois qu'il est important de se rappeler ces luttes, d'autant plus qu'il est difficile de préparer l'avenir si on ne connaît pas le passé. »

Selon lui, le FRAPRU a toujours été au cœur des luttes importantes menées au Québec depuis les années 1980. Cet organisme sait mobiliser les personnes aux prises avec des problèmes d'accès au logement et assurer leur visibilité dans les médias. Son grand cheval de bataille depuis sept ans est le financement, en cinq ans, de 50 000 logements sociaux qui doivent répondre aux besoins les plus criants du marché montréalais.

Outre son engagement acharné contre la pauvreté et l'exclusion, François Saillant s'est montré solidaire avec les peuples autochtones. « Durant la visite de Nelson Mandela à Montréal, en 1990, un orateur avait affirmé sur le Champ-de-Mars que nous



François Saillant,
coordonateur au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

devrions aussi nous occuper de l'apartheid qui règne ici contre les autochtones. » Depuis, François Saillant s'est engagé dans le Regroupement de solidarité avec les autochtones cause, d'après lui, toujours aussi urgente.

Interrogé sur ses motivations en tant que militant, François Saillant répond humblement : « C'est ma nature et ma vocation. Cela me permet de rencontrer des personnes exceptionnelles et d'atteindre des résultats concrets. Et puis, j'ai du mal à accepter l'indifférence ». Aux prochaines élections provinciales, il arborera d'ailleurs les couleurs de Québec Solidaire dans la circonscription de Rosemont, pour pouvoir mener des actions encore plus musclées.



LE FRAPRU EN BREF

- Le Front d'action populaire en réaménagement urbain a été fondé en 1978.
- Le FRAPRU encourage la lutte des étudiants contre l'augmentation des droits de scolarité.
- Site Web : <http://www.frapru.qc.ca/>



Recherche sur l'aménagement du territoire au Sénégal

Djibril Diop, spécialiste du développement du territoire

Par AUDE JIMENEZ

Arrivé à l'Université de Montréal en 2007 dans le cadre d'un postdoctorat au Centre d'études et de recherches internationales (CERIUM), Djibril Diop est aujourd'hui chargé de cours à la Faculté de l'aménagement, où il enseigne le cours Espace et société « Villes, régions et mondialisation », ainsi qu'un cours de deuxième cycle sur la gestion urbaine des pays en développement.

Djibril Diop est un spécialiste des domaines de l'urbanisme, du foncier et de la gouvernance locale. Ses recherches portent sur les pays en développement, en particulier le Sénégal. « Comme dans tous les pays en développement, les questions liées au domaine foncier et à l'urbanisation présentent de vrais défis pour le Sénégal, explique Djibril Diop. Par exemple, dans la capitale, Dakar, les loyers ne cessent d'augmenter et deviennent

inabondables pour la plupart des habitants, alors qu'on note une anarchie totale dans la gestion foncière et dans l'aménagement du territoire, ajoute le chargé de cours. Seuls les proches du président Wade¹ et quelques riches immigrants des pays voisins trouvent des logements qui leur conviennent. » De même, sur le plan de l'aménagement du territoire, Djibril Diop démontre que les efforts de décentralisation mis en place depuis 1996 par l'ancien président Diouf sont un échec. « On donne davantage de responsabilités aux régions, mais sans directives claires, et surtout, sans financement adéquat », souligne le chercheur.

En 2012, Djibril Diop fait paraître deux ouvrages scientifiques et un livre sur ces sujets qui lui tiennent à cœur. Toute une année !



Djibril Diop, chargé de cours en aménagement du territoire

Photo : Aude Jimenez

1. L'article a été rédigé avant l'élection du 26 février 2012.

DIOP, Djibril (2012). *Urbanisation et gestion du foncier à Dakar : défis et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 290 p.

DIOP, Djibril (2012). *Les régions à l'épreuve de la régionalisation au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 295 p.

DIOP, Djibril (2012). « Les communautés rurales et la gestion du foncier : l'exemple du Fouta sénégalais », *Cahiers d'études africaines*, Paris, EHESS. (à paraître)

Comment tirer le meilleur de son médecin

Bruno Fortin, auteur et psychologue en milieu hospitalier

Par YASMINA EL JAMAI

Frustrés par leur piètre relation avec leur médecin de famille, certains patients finissent par renoncer à consulter. « Pour résister à la pression, des médecins qui sont obligés d'accepter de plus en plus de rendez-vous développent des mécanismes de défense qui les font paraître indifférents aux maux de leurs patients. Ainsi, la mésentente entre médecins et patients s'installe, et le fossé se creuse », déplore Bruno Fortin, déjà auteur de 15 ouvrages.

Le livre *Comment améliorer mon médecin ? Le patient efficace* arrive à la rescousse. En librairie depuis mars dernier, cet ouvrage, corédigé avec le médecin de famille Serge Goulet, fournit des astuces aux patients pour qu'ils agissent de manière à obtenir une consultation médi-



cale qui soit la plus efficace possible, tout en ajustant leurs attentes par rapport au rôle de leur médecin.

Psychologue en milieu hospitalier depuis 34 ans, Bruno Fortin est chargé de cours à l'Université de Montréal depuis 21 ans, principalement au Certificat en santé mentale de la Faculté de l'éducation permanente. Depuis trois ans, il enseigne à l'Hôpital Charles-Lemoyne, afin d'aider les étudiants en médecine de l'Université de Sherbrooke à améliorer la qualité de leur relation avec les patients. « L'observation quotidienne d'entrevues médicales m'a convaincu de l'utilité de me joindre au Dr Serge Goulet, médecin de famille depuis 30 ans, afin de fournir aux patients des outils concrets et simples pour faciliter leurs échanges avec leur médecin et augmenter leurs chances d'obtenir des réponses à leurs questions, dit-il. Le patient doit investir dans sa relation avec son médecin pour augmenter les chances que celui-ci s'y investisse à son tour. »



Bruno Fortin, chargé de cours en santé mentale

Photo fournie par l'auteur

Bruno Fortin recommande également aux patients d'adopter l'attitude appropriée durant leurs visites médicales en évitant d'être « soumis, passifs ou trop gentils. Les patients moins commodes s'en tirent toujours mieux, parce qu'ils posent des questions ».

FORTIN, Bruno et Serge GOULET (2012). *Comment améliorer mon médecin ? Le patient efficace*, Montréal, Fides, 248 p., 19,95 \$.



L'attribution des charges de cours : une vérification pas toujours facile

Par MARIE-HÉLÈNE LAROUCHE

Chaque trimestre, les conseillers¹ à la convention collective du SCCUM vérifient si l'attribution des charges de cours effectuée par les différentes unités d'embauche est conforme aux dispositions de la convention collective.

Le bilan de ces vérifications confirme généralement que les cours ont bien été attribués aux chargés de cours mentionnés, mais cela ne signifie pas pour autant que tous les articles de la convention collective aient été respectés. Pour cette raison, il est essentiel que le chargé de cours comprenne certaines règles d'attribution et fasse preuve de vigilance, afin d'aider le conseiller à la convention collective à détecter certaines erreurs qui pourraient se cacher derrière une situation apparemment conforme.

Quelques rappels sur la mécanique d'attribution des charges de cours

D'abord, il faut postuler ! Poser sa candidature constitue en effet le premier geste qui donne accès à l'offre de cours.

Le nom des candidats qui ont postulé et qui satisfont aux exigences de qualification est inscrit sur une liste d'admissibilité² dressée par ordre décroissant de pointage et qui indique notamment vos choix de cours par ordre de préférence.

À partir de cette liste, et toujours par ordre décroissant de pointage, les cours sont attribués aux candidats qui ont un pointage supérieur à 1 point. Un cours à la fois est accordé pour chaque tour d'attribution, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de cours disponibles.

À cette étape, tout cours qui n'a pas été attribué le sera selon l'ordre suivant :

- Le cours est proposé aux chargés de cours ayant un pointage égal ou inférieur à 1 point qui ont postulé et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- Le cours est offert aux personnes qui satisfont aux exigences de qualification et qui n'ont pas postulé, mais dont les noms apparaissent sur la liste de l'unité d'embauche et dont le pointage est supérieur à 1 point ;
- Le cours est offert aux chargés de cours des autres unités d'embauche qui ont postulé et qui satisfont aux exigences de qualification ;

- Le cours est offert à d'anciens étudiants qui ont été embauchés auparavant comme étudiants à la réserve, qui ont postulé et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- Le cours est offert à une personne recrutée à l'extérieur.

Les limites de la vérification

Le conseiller à la convention collective qui vérifie l'attribution des cours au sein d'une unité d'embauche constate parfois que l'attribution a été « arrangée avec le gars des vues ». Autrement dit, tous les chargés de cours se sont vu attribuer les cours pour lesquels ils ont postulé, car il n'y a pas deux chargés de cours qui ont postulé pour le même cours. Lorsque ce type de situation se produit, le conseiller peut imaginer que les chargés de cours n'ont pas réellement postulé, mais qu'ils ont posé leur candidature en fonction de ce que leur unité d'embauche leur a offert. Officiellement, l'attribution est conforme, et le conseiller ne peut prétendre qu'il y a eu violation des règles d'attribution. Pourtant, il y a fort à parier que le chargé de cours n'a pas exercé le droit que la convention collective lui procure, c'est-à-dire celui de postuler en toute liberté. Si jamais ce type de situation survient, **rappelez-vous que vous avez le droit de postuler à tous les cours pour lesquels vous estimez avoir les qualifications nécessaires, et contactez-nous au besoin.**

Certains départements et certaines facultés nous semblent particulièrement délinquants en matière de respect des règles d'attribution des charges de cours. À ce sujet, nous avons d'ailleurs un rendez-vous en arbitrage avec la Faculté de droit et de nombreux griefs à l'endroit de l'École de design industriel. Nous vous ferons part des autres cas illicites dans les prochains numéros du *Quorum*. ■

1. Le masculin a été employé pour alléger le texte.

2. Cette liste est affichée sur le site Web de votre département ou faculté.



Marie-Hélène Larouche,
conseillère à la convention collective

Nouveau comité exécutif¹



Président :
Frédéric Kantorowski



Vice-présidente à la vie universitaire :
Jacqueline Bortuzzo



Vice-présidente aux affaires syndicales :
Dominique Barot



Vice-présidente à l'information :
Françoise Miquet



Vice-président à la convention collective :
Stéphane Fauteux



Vice-président aux affaires intersyndicales :
David Lewis



Secrétaire-trésorier :
Luc Leclerc

1. Élu lors de l'assemblée générale du 29 avril 2012



Photos : David Lewis, Françoise Miquet, Sovi Ngau

LE SCCUM APPUIE LE MOUVEMENT ÉTUDIANT

Nous avons participé à plusieurs évènements. Nous serons au rendez-vous à la grande manifestation du 22 juin 2012.

